



Entreprise & expertise Comptabilité



Par Roberto Azocar,
 associé,
 Grant Thornton

Facturation électronique – L'importance du choix de la plateforme technologique reste d'actualité

Le gouvernement a annoncé fin juillet l'ajournement de l'entrée en vigueur de la réforme de la facturation électronique obligatoire prévue le 1^{er} juillet 2024 ; ce report doit permettre aux entreprises d'adapter leurs processus et outils.

Au 1^{er} juillet 2024, toutes les entreprises en France étaient tenues de recevoir des factures électroniques de la part de leurs fournisseurs et de transmettre progressivement leurs factures au Portail public de facturation (PPF), entre le 1^{er} juillet 2024 et le 1^{er} janvier 2026, selon la taille de l'entreprise. La nécessaire gestion par les entreprises du cycle de vie de leur facture en maintenant à jour leur statut dans le PPF et la transmission d'un e-reporting pour l'ensemble des transactions B2C et B2B étrangères figuraient dans le projet initial.

Les nouvelles dates d'entrée en vigueur devraient être définies lors du projet de loi de finances 2024 au plus tard mi-octobre. Les entreprises devront mettre à profit ce délai pour choisir la plateforme technologique et répondre aux nouvelles obligations. Plusieurs choix s'offrent aux entreprises pour être en conformité avec cette réforme : un dépôt direct sur le PPF, un opérateur de dématérialisation (OD) ou une plateforme de dématérialisation partenaire (PDP).

Sauf volumétrie très faible des flux de facturation entrants et sortants, seules les solutions PDP ou OD restent envisageables. Elles doivent produire une facturation conforme aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Les PDP présentent l'avantage de s'intégrer avec les systèmes existants, de gérer le flux de facturation vers le PPF, d'intégrer une signature électronique et un archivage sécurisé, et potentiellement de s'adapter à l'évolution des besoins futurs. Elles offrent une souplesse d'intégration pour la centralisation du flux et pour la mutualisation des coûts de mise en place et de transparence de la prise en compte des évolutions réglementaires.

Les OD peuvent répondre aux besoins. Il est néanmoins important de noter que cela peut impliquer la mise en place d'un grand nombre d'outils à interfacier avec le PPF et le développement d'API sur l'ensemble des briques applicatives impactées, dont certaines peuvent être obsolètes. Le coût important de maintenance et de prise en compte des évolutions réglementaires futures doit être étudié avec attention.

Il faut rappeler que seules les PDP seront agréées par les autorités fiscales pour le respect de la réglementation, des normes de sécurité et d'authentification des documents. Les éditeurs de PDP se sont aussi engagés à prendre en compte les possibles évolutions de la réglementation.

Selon les scénarios d'implémentation de la solution choisie, les entreprises doivent se préparer à ce big-bang : adoption de nouveaux outils et adaptation de ceux existants, évolution des processus de facturation, sans oublier la conduite du changement.

Il est recommandé de gérer sa mise en place comme un véritable « projet » et de se faire accompagner, si nécessaire, par des experts en la matière pour faciliter cette transition. Pour rappel, les étapes clés, essentielles à l'aboutissement du projet :

1. Déterminer les ressources nécessaires

Il est nécessaire d'analyser les processus existants de facturation et les outils pour y répondre. Ensuite, il faut identifier les changements nécessaires à la mise en conformité à la facturation électronique et donc déterminer le scénario adapté d'implémentation de la réforme et les ressources nécessaires pour mener à bien le projet.

2. Choisir la solution qui répond aux besoins

C'est l'une des étapes essentielles. Elle doit tenir compte des particularités de l'entreprise : sa complexité, ses propres outils, ses projets en cours ou à venir... Cela impactera les scénarios d'implémentation. Ils seront potentiellement tout aussi variés. L'action d'une équipe projet et d'un conseil expert permettra d'identifier les solutions les plus adaptées aux besoins et de faire un choix éclairé.

3. Accompagner le déploiement de la solution retenue

Il est nécessaire de prévoir un dispositif adapté en interne ou de recourir à un accompagnement expert durant tout le projet (cadrage, conception, paramétrage, fiabilisation des données, tests, formation) et de s'assurer que les factures soient générées, transmises et reçues conformément aux normes fiscales définies avant le déploiement.

4. Prendre conscience de la conduite du changement

Les contributeurs au projet, ainsi que toutes les personnes impactées par ce changement, doivent comprendre les enjeux de cette réforme et être formés pour faciliter l'adoption des nouveaux processus et des nouvelles solutions. ■